| ASBL CAS/INASTI Adresse | | | |
|---|--|---|----------------|
| Votre correspondant(e) : Tel. : Fax : E-mail : | | [Aliénation ou affectation hypo Destinataire [(4) | othécaire] |
| A rappeler dans votre répo Procédure (1) : | onse s.v.p. | | |
| Références CAS/ INASTI | (2): | | |
| Vos références (3) : Votre avis du : | | | |
| | e l'article 23 ter de l'A.R. n° 38 du 27 n(s) ou dénomination et adresse de l' | | |
| Madame, Monsieur, | | | |
| de la situation de compte | repris sous rubrique, nous vous info e de l'affilié arrêtée au// (6), € (7), montant qui se décomp | la créance de notre Caisse d'assur | ances sociales |
| Créance vis-à-vis de l'affili | | | |
| -cotisations - majorations - intérêts - frais | | | |
| sous-total | :€(13) | | |
| - Le montant d - L'hypothèque - Le paiement | des intérêts journaliers calculés au t des créances privilégiées s'élève à : e légale a été prise à concurrence d de la somme de€ devra la référence(17) | € (15) le :€ (16) | |
| Créance vis-à-vis de l'affi | lié au titre de responsable solidaire | <u>(18)</u> : | |
| -cotisations | :€(9) | | |
| - majorations - intérêts | : €(10) : €(11) | | |
| - frais | :€(12) | | |
| sous-total | :€(13) | | |
| Le montant of L'hypothèque Le paiement | des intérêts journaliers calculés au t des créances privilégiées s'élève à : e légale a été prise à concurrence d de la somme de€ devra la référence(17) | € (15) le :€ (16) | |
| Les références des titres e | exécutoires couvrant les créances se | ont les suivantes (19) : | |
| Nature du titre : Juridiction et/ Arrondissen | nent: | | |
| n° article : Date : | | | |
| vos mains, à concurrence | révu par votre avis susmentionné, la e du total des sommes reprises ci-de vous détiendriez en vertu dudit acte | ssus augmentées des intérêts jour | |
| Fait à, le Signature | | | |

- (1) Numéro de la procédure unique (obligatoire)
- (2) Références du dossier à la CAS / INASTI (obligatoire)
- (3) Références du dossier du notaire, du Comité d'acquisition ou du Receveur des domaines (obligatoire)
- (4) Nom ou dénomination et adresse du notaire, du Comité d'acquisition ou du Receveur des domaines auquel il est répondu (obligatoire)
- (5) Nom, prénom ou dénomination, numéro d'identification du Registre national s'il s'agit de données relatives à une personne physique enregistrée dans ledit Registre; numéro d'identification de la Banque Carrefour de la sécurité sociale fixé de la manière définie par le Roi, s'il s'agit de données relatives à une personne physique non enregistrée dans le Registre national susvisé, numéro d'identification à la Banque Carrefour des entreprises, s'il s'agit d'une personne morale, et, adresse de la personne physique ou morale assujettie sur le compte duquel porte la notification (obligatoire)
- (6) Date à laquelle le compte est arrêté (compte tenu des paiements comptabilisés jusqu'à cette date ainsi que des intérêts calculés jusqu'à cette date)
- (7) Montant total de la créance (obligatoire)
- (8) Détail de la dette due par l'affilié(e) à titre personnel
- (9) Cotisations dues à la date arrêtée par la situation de compte.
- (10) Solde des majorations afférentes aux cotisations visées sous (9)
- (11) Solde des intérêts afférents aux cotisations visées sous (9)
- (12) Solde des frais (de rappel, de justice...) afférents aux cotisations visées sous (9)
- (13) Sous-total (addition des zones (9), (10), (11), (12))
- (14) Intérêts journaliers calculés sur le solde restant dû en cotisations. Il y a lieu d'ajouter au total, ce montant multiplié par le nombre de jours entre la date à laquelle le compte a été arrêté (cf. réf. 7) + 1 jour et le jour du paiement (obligatoire)
- (15) Application du privilège général sur meubles visé à l'article 19, 4°ter de la loi du 16.12.1851 sur les privilèges et hypothèques, formant le titre XVIII du livre III du Code civil.
- (16) Montant de la créance déjà couverte par une hypothèque légale (facultatif)
- (17) Instructions pour paiement : mention du n° de compte sur lequel doit être versé le montant relatif à la créance, mention des références ou de la communication relatives à cette même créance
- (18) Détail de la dette due en tant que responsable solidaire en vertu de l'article 15, § 1 er de l'A.R. n°38 du 27 juillet 1967. Information facultative à ne mentionner qu'en cas de dettes solidaires et à répéter autant de fois qu'il y a de co-débiteurs.
- (19) Sont mentionnés les titres visés à l'article 16bis de l'arrêté royal n°38 du 27 juillet 1967, en exécution desquels la notification sociale est effectuée. Mention de la/ des décision(s) judiciaire(s) (jugement, arrêt, ordonnance), de la/ des contrainte(s) et/ou rôle(s) rendu(s) exécutoire(s). (obligatoire) Si décision judiciaire : mention de la nature de la décision judiciaire, de la juridiction, de l'arrondissement et de la date.
 - Si contrainte et/ou rôle rendu exécutoire: mention du n° d'article et de la date à laquelle le rôle a été rendu exécutoire.
- (20) Jugement, Arrêt, Ordonnance, Contrainte et/ou Rôle rendu exécutoire.